**Comité de Contact FNRS – ULg**

**Conseil du Corps Scientifique**

**Monsieur A. Corhay, *recteur***

**Monsieur R. Cloots, *vice-recteur à la recherche***

**Madame M. Marcourt, *directrice générale***

Université de Liège

Place du 20 Août 7, bât. A1

4000 Liège

Liège, le 7 septembre 2015

**Objet**  *Lettre FNRS – autorités ULG*

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Vice-recteur à la recherche,

Madame la Directrice générale,

Depuis plusieurs mois, le Comité de Contact FNRS – ULg et le Conseil du Corps Scientifique travaillent de concert afin de clarifier le statut des mandataires FNRS et de mener une réflexion approfondie et constructive sur les outils de financement du Fonds National de la Recherche Scientifique.

Cette réflexion a été accélérée par la problématique récente des mandats de chercheur qualifié et par la visite de Madame la Secrétaire générale du FNRS à l’ULg en mai 2015. Les informations qui nous ont été transmises à ces occasions ont alimenté nos réflexions. Dans ce cadre, nous avons transmis au FNRS le courrier joint à la présente.

Au-delà de ces considérations à l’attention des autorités du Fonds, nous souhaitons concomitamment faire part de réflexions, de demandes et de propositions plus spécifiquement relatives aux rapports que l’Université de Liège entretient avec la communauté des chercheurs FNRS.

1/ Au regard de la quasi-absence de nomination de chercheurs qualifiés à l’Ulg dans les prochaines années (ce qui s’avère dramatique pour la recherche dans notre institution) nous aimerions savoir si nos autorités envisagent d’entreprendre une politique de « rapatriement » du personnel FNRS définitif dans le corps académique (peu voir plus pratiquée à l’Ulg depuis un certain temps). De même serait-il bienvenu de pouvoir disposer, dans la mesure du possible, d’informations sur le nombre de CQ nommés dans les autres universités chaque année et sur leur nombre total à l’UCL et à l’ULB.

2/ De longue date, la question de la représentation des mandataires permanents au Conseil d’administration du FNRS soulève diverses questions. Le système de cooptation qui prévaut actuellement peut apparaître plus simple, mais nous l’estimons peu démocratique. Il risque d’être à la fois peu efficace dans le relai des préoccupations des mandataires et peu mobilisateur pour l’ensemble de la communauté. Nous souhaitons réaffirmer notre volonté de réformer ce mode de fonctionnement en faveur d’une représentation tournante des institutions et d’une élection directe. En effet, des représentants élus au sein du personnel FNRS de chacune des universités pourraient se succéder au Comité d’Administration selon un nombre d’années imparties et en veillant à la représentation des petites et grandes institutions. L’appui de notre Recteur et de notre Vice-recteur à la recherche au sein du Conseil d’administration du FNRS sur ce point nous est indispensable.

3/ Nous nous joignons à notre Secrétaire générale pour suggérer que soit menée à bien une réfexion sur le Statut du Personnel FNRS permanent dans les institutions d’accueil. Comme elle, nous pensons que les équivalences actuelles sont bien peu valorisantes pour les chercheurs, surtout au sein de l’Ulg (où un chercheur qualifié possède généralement comme titre académique le grade de « maître de conférence », à savoir celui d’une personne avec ou sans doctorat, titulaire ou pas). Ce manque de valorisation se reflète de façon criante dans les diverses commissions et conseils de l’université où nous ne sommes que très peu représentés (cette représentation étant souvent même purement consultative). De plus le titre de « Chercheur Qualifié » ne signifie rien pour nos collègues étrangers, même francophones, et sa traduction (Research associate) est carrément péjorative pour qui connaît le modèle américain. Enfin, l’impossibilité de pouvoir utiliser un qualificatif plus explicite (comme par exemple *Professeur associé*) est préjudiciable à l’échelon international car elle peut susciter la méfiance de collègues confrontés à des collaborateurs ne pouvant se prévaloir d’aucun titre connu. Peu identifiables, des personnes hautement compétentes, jouissant d’une certaine expérience, peuvent donc se retrouver assignées à des catégories de chercheurs débutants voire carrément extérieures au monde académique. Notons à ce titre, que cette demande peut concerner d’autres catégories de personnel de l’Ulg comme les premiers assistants et les chefs de travaux. Une revalorisation académique, sur le modèle de l’UCL, aurait là aussi, et plus généralement, un impact important sur le périmètre et les possibilités d’action du Personnel scientifique à l’ULg. Aussi pourrait-il être indiqué que le CA réfléchisse à la rédaction d’un document qui fixe les titres dont peuvent se prévaloir les membres de la communautés universitaire, statut par statut.

4) Enfin, nous aimerions évoquer un souci souligné de manière réccurente par la communauté des chercheurs de l’université : comment l’ULg pourrait-elle établir un programme susceptible d’aider les équipes à se fédérer pour porter candidature à des projets européens ? La question d’un tel appui s’avère d’ailleurs également opportune à l’échelle des projets individuels. En effet, à ce stade, seule une aide logistique semble exister mais aucune aide formelle, stratégique et linguistique n’est à notre connaissance disponible.

Dans l’attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-recteur à la recherche, à l’expression de notre sincère considération.

Pour le CC FNRS et le CCS

Bruno Frère (Président du CC FNRS)

Krishna Das (Vice-présidente du CC FNRS)

Gilles Vandewalle (Secrétaire du CCS)

Christophe Breuer (Président du CCS)